

DECISION N°010/DA/FEICOM/DG DU

25 AVR 2023

Pour la réalisation des prestations de maintenance des extincteurs de l'Immeuble Siège et des Agences Régionales du FEICOM pour l'Adamaoua (ARAD), le Centre (ARCE), l'Est (ARES), l'Extrême Nord (AREN), le Nord (ARNO), l'Ouest (AROU), le Sud (ARSU), et le Sud - Ouest (ARSW) au titre des exercices 2023 et suivants

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

23/N° 010/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/FNA

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

VU le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE Directeur Général du FEICOM ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU l'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/FEICOM/CIPM/2023 du 28 février 2023 pour la réalisation des prestations de maintenance des extincteurs de l'Immeuble Siège et des Agences Régionales du FEICOM pour l'Adamaoua (ARAD), le Centre (ARCE), l'Est (ARES), l'Extrême Nord (AREN), le Nord (ARNO), l'Ouest (AROU), le Sud (ARSU), et le Sud - Ouest (ARSW) au titre des exercices 2023 et suivant

DECIDE:

Article 1er : La Société DAGO CONSULT SARL, B.P : 6228 Yaoundé-Cameroun, Tél. : (237) 694 30 21 20 / 699 92 98 38, est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres cité supra, pour le montant de quarante – sept millions quatre cent quatre – vingt – cinq mille trois cent cinquante (47 485 350) francs CFA Toutes Taxes Comprises et pour un délai de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécuter les prestations.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 25 AVR 2023

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP ATCR;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO.

